



1. Les présentes conditions générales, conformes à la législation en vigueur, régissent tous travaux confiés à notre société et sont réputées connues et acceptées par le client même au cas où elles seraient en contradiction avec ses propres conditions générales ou particulières d'achat, et prévalent sur les conditions générales et particulières de nos clients, sauf dérogation écrite acceptée par Business Solutions.

2. Le client est seul responsable des renseignements qu'il aura fournis afin de permettre l'accomplissement du travail commandé.

3. La remise à notre société d'instructions, documents, modèles ou tout autre base de travail avec demande d'établir un projet, implique, à défaut de réserve expresse, l'engagement du client de confier à notre société la réalisation du travail ou de l'indemniser à concurrence des frais exposés et du travail accompli. En conséquence, les projets exécutés sur demande du client lui sont facturés, même s'ils ne sont pas réalisés.

Les commandes et instructions passées verbalement le sont aux risques et périls du client qui ne pourra en conséquence adresser aucun reproche à notre société quant à la conformité du projet ou des travaux réalisés à partir de ces spécifications verbales.

4. Le client qui confie à Business Solutions une commande de création, d'impression ou de reproduction est censé y être autorisé et en avoir les droits. En cas de contestation ou de litige à ce propos, il assume l'entière responsabilité à l'égard des tiers et en décharge expressément notre société.

5. Nos tarifs sont ceux en vigueur au moment de la commande du travail à exécuter. Ils sont tenus à la disposition de nos clients et font partie intégrante des présentes conditions générales.

Business Solutions se réserve en outre le droit d'exiger le paiement d'acompte à valoir sur le prix des travaux. En aucun cas cet acompte ne constitue des arrhes dont l'abandon autoriserait les parties à se dégager du contrat.

6. Le client qui rompt unilatéralement le contrat établi, payera à Business Solutions, à titre de clause pénale forfaitaire et irréductible, une somme égale au montant des factures à établir pour le travail commandé.

7. Les offres de Business Solutions sont faites sans engagement.

8. La commande passée par le client devra l'être au moyen d'un bon de commande dûment signé par un responsable habilité. L'engagement du client sera

définitif dès la signature du bon de commande.

L'offre pourra être revue en cas de hausse de prix de tout élément constitutif de cette offre.

Toute correction, modification ou ajout, non imputable à notre société, ne pourra l'être qu'au moyen d'un nouveau bon de commande accepté par Business Solutions, et donnera lieu à facturation complémentaire à charge du client.

La signature du client certifie l'exactitude des éléments consignés pour l'accomplissement du travail dont l'interprétation nous est exclusivement réservée, avec respect des règles de l'art.

9. Toute création et tout support matériel des réalisations (photo, modèle, calcul, document, avant-projet, étude, maquette, ...) effectués par notre société restent sa propriété exclusive, sauf clause contraire stipulée et acceptée par Business Solutions. Ils ne peuvent être reproduits, imités, exploités ou cédés sans son autorisation préalable. Leur utilisation se fera sous la seule responsabilité du client vis-à-vis des tiers et n'engage jamais Business Solutions; leur restitution, dans l'état transmis par Business Solutions, se fera à notre première demande et sans frais pour notre société, faute de quoi ceux-ci seront considérés comme acquis par le client et sujet à facturation immédiate. Sauf convention contraire, notre société n'est pas tenue de les conserver.

10. Les corrections transmises verbalement ne sont reconnues, en cas de litige, que si elles ont été confirmées par écrit. La remise du bon-à-tirer ou de l'ordre d'imprimer, dûment signé et daté, dégage Business Solutions de toute responsabilité de toute erreur ou omission constatées après impression. Le bon à tirer reste la propriété de Business Solutions et fait preuve en cas de litige.

10. Business Solutions n'est responsable que des travaux exécutés par lui et non de ceux de ses fournisseurs et/ou sous-traitants.

11. Les délais d'exécution et/ou de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont pas de rigueur. Leur dépassement ne peut, en aucun cas, donner droit à l'annulation d'une commande ou à indemnisation.

Les délais de fourniture convenus sont prorogés du retard apporté par le client à fournir les documents requis ou à renvoyer les épreuves corrigées ou le bon-à-tirer.

Les délais convenus pour la réalisation des travaux ne commencent à courir qu'à

partir du jour ouvrable qui suit la remise des documents requis.

Tout événement de force majeure ou indépendant de notre volonté nous délie de nos obligations.

12. Les délais d'exécution et/ou de livraison ne commencent à courir qu'à partir du jour ouvrable qui suit la remise des documents et/ou du matériel nécessaires.

13. La livraison et la réception des travaux se font au siège de notre société. Les frais d'emballage, d'expédition et d'assurance de transport sont à charge du client et leur transport s'effectue à ses risques et périls. Par dérogation à l'article n° 1778 du C.C., la perte de la chose l'est toujours à charge du client.

14. Pour être valable, tout refus ou réclamation doit être communiqué par lettre recommandée dans les huit jours qui suivent la livraison et, en tout état de cause, avant toute utilisation.

15. Toutes nos factures sont payables à Bruxelles, au comptant, nettes et sans escompte.

La facturation est établie sur base des indications figurant sur le bon de commande, et des prestations accomplies sur base des prix convenus, qui pourront être révisés sur base de prestations spéciales telles que : heures supplémentaires, travail après 18.00 heures, travail les dimanches et jours fériés, ... OU autres qui pourront être précisés.

Toute facture non payée à son échéance sera, d'office, productive de plein droit, et sans mise en demeure, d'un intérêt de retard fixé à 10%. Le montant dû sera en outre majoré de plein droit, au cas où le client resterait en défaut de paiement huit jours après l'envoi d'une mise en demeure par simple lettre missive, d'une indemnité forfaitaire égale à 15% du montant restant dû, sans que cette indemnité puisse être inférieure à 125 EUR.

En cas de retard de paiement, toutes les sommes dues, même non arrivées à échéance, deviendront exigibles immédiatement; dès lors, tout travail en cours sera de ce fait et de plein droit immédiatement suspendu. Tout matériel, marchandise, document ne seront remis qu'après paiement intégral du montant restant dû. Business Solutions pourra appliquer un droit de rétention sur tout bien du client.

16. Toute contestation relève, sans exception, de la compétence des juridictions dans le ressort desquelles est situé le siège de Business Solutions.